

Directives Al-Anon

L'expérience partagée des membres Al-Anon et Alateen

Coordonnateur des communications avec le public de la Circonscription Public, professionnels et institutions

FG-38

Que sont les communications avec le public?

Extrait de *Lois se souvient* (FB-7) « Si les groupes AA et Al-Anon ne font pas connaître leur existence au public, que ce soit en annonçant où et quand ont lieu les réunions dans les journaux locaux ou par tout autre moyen, nous ne pourrions atteindre les personnes qui ont besoin du programme. » (page 247)

Les communications avec le public **informent** le grand public sur qui nous sommes, ce que nous faisons et comment on peut nous joindre. Notre but est d'**attirer** vers notre programme ceux et celles dont la vie a été affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne. Nous nous efforçons également de présenter les Groupes Familiaux Al-Anon comme une ressource de confiance qui aide les familles et les amis des alcooliques au sein des communautés.

Qui peut être Coordonnateur des communications avec le public de la Circonscription?

Tout membre actif qui le désire et qui a une compréhension du programme Al-Anon et des Douze Traditions peut servir. Chaque Circonscription définit ses propres critères et méthodes de sélection.



Structure de la Circonscription

Comme les groupes individuels, les Circonscriptions sont autonomes et peuvent ainsi établir leurs propres structures de service. Certaines Circonscriptions élisent ou sélectionnent trois Coordonnateurs des communications avec le public distincts (Information publique [IP], Comité

de coopération avec la communauté professionnelle [CCP] et Institutions). Certaines Circonscriptions ont choisi d'avoir un Coordonnateur des communications avec le public et/ou un Comité des communications avec le public. D'autres élisent un Coordonnateur et un Co-coordonnateur alors que d'autres encore optent pour un poste de Coordonnateur de l'information publique et un poste combinant CCP et Institutions. Peu importe la structure que votre Circonscription choisit, nous encourageons toutes les Circonscriptions à avoir un Comité des communications avec le public ou un comité d'« action ». De nombreuses Circonscriptions ont intégré de tels comités à leur structure et ont découvert un nouveau niveau d'enthousiasme et de dévouement envers le service des communications avec le public.

Les communications aux débutants potentiels se divisent généralement en trois catégories principales :

Public (Information publique ou IP)

La voie numérique (médias sociaux et sites Web), la presse (journaux, articles de magazine, etc.), les médias de diffusion (télévision communautaire par câble, stations de radio collégiales et universitaires) et le marketing à l'extérieur (panneaux d'affichage) recèlent *le meilleur potentiel* pour joindre **le plus grand nombre** de personnes. Le Bureau des Services Mondiaux (BSM) produit et distribue chaque année des messages d'intérêt public pour la télévision, la radio et les réseaux numériques, en plus de gérer plusieurs pages de médias sociaux de même que le site al-anon.org pour transmettre le message Al-Anon/Alateen à l'échelle nationale et internationale.

Professionnels (Comité de coopération avec la communauté professionnelle ou CCP)

Notre Sondage effectué auprès des membres tous les trois ans a toujours démontré que de nombreux membres assistent à leur première réunion en raison d'une recommandation professionnelle. Les conseillers ou thérapeutes, le clergé, les professionnels de la santé mentale, les programmes d'aide aux employés, les professionnels médicaux et judiciaires, etc. sont tous en mesure d'identifier une variété de troubles chez les membres de la famille et les amis des alcooliques et de diriger les personnes vers Al-Anon et Alateen. Il est essentiel de communiquer avec les professionnels afin de faire connaître notre programme, d'établir des relations positives à long terme et de fournir aux professionnels de l'information et du matériel qu'ils peuvent partager avec les membres de la famille.

Institutions

Les communications avec les institutions et établissements comme les centres de traitement et de réhabilitation en dépendance, les établissements et les organismes de santé mentale, les centres de crise et de violence et les établissements correctionnels s'inscrivent en quelque sorte dans les efforts de collaboration avec d'autres professionnels. Nous pourrions également transmettre notre message d'espoir directement aux débutants potentiels en organisant des réunions Al-Anon/Alateen au sein de ces établissements.

Votre rôle en tant que Coordonnateur des communications avec le public de la Circonscription est le suivant :

- **travailler en équipe** avec tout autre Coordonnateur des communications avec le public (IP, CCP et Institutions) au sein de votre Circonscription
- **inciter** les Districts et les Services d'Information Al-Anon (SIA) à former des Comités des communications avec le public



- **encourager** les Districts et les SIA à transmettre des projets et de l'information aux groupes et aux comités locaux
- **examiner et approuver** le matériel créé par les groupes, les Districts et les SIA visant à soutenir les projets de communications locaux comme il est décrit à la section « Communications avec le public » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27), notamment les affiches, les panneaux d'affichage et les dépliants, pour s'assurer qu'ils s'alignent sur le message des communications avec le public de la Circonscription et qu'ils adhèrent aux principes spirituels, aux Traditions et aux politiques d'Al-Anon
- **distribuer** les projets de service et les informations du Bureau des Services Mondiaux (BSM) aux Assemblées de Circonscription, aux Districts et aux SIA, et encourager la Circonscription, les SIA et les Représentants de Groupe (RG) à transmettre les projets et les informations aux groupes
- **sensibiliser** la fraternité au besoin d'attirer vers nos programmes les personnes qui souffrent toujours
- **annoncer** à l'Assemblée et au BSM les activités de communications avec le public des Districts et des SIA
- **organiser** des présentations ou des ateliers aux réunions de l'Assemblée de la Circonscription ou de District
- **assurer la liaison** entre les autres Coordonnateurs de Circonscription, le président de votre Circonscription et votre Délégué
- **participer** aux conférences téléphoniques semestrielles qui se tiennent entre les Coordonnateurs des communications avec le public et le BSM

Ressources et outils à votre disposition :

- *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27)
- Directives sur les communications avec le public :
 - *Le service des communications avec le public Al-Anon/Alateen* (FG-10)
 - *Le service dans les établissements correctionnels* (FG-14)
- La revue d'information publique *Al-Anon face à l'alcoolisme*
- al-anon.org